



Genève, le 30 juillet 2014

Cher-e-s collègues, nous vous invitons à participer à notre prochaine

Assemblée de délégué-e-s 4 septembre 2014, 18h15 à 20h, à l'UOG, amphithéâtre, place des Grottes 3

Annnonce des modifications ou compléments à l'ordre du jour (provisoire):

I. Procès-verbaux (2013-11-21)

II. Communications

III. Objets du jour :

1. présentation des comptes 2013, adoption
2. élections statutaires
 - a) du Bureau (nous attendons des propositions du giron des petites composantes USS)
 - b) de la présidence (le SIT présente Manuela CATTANI)
3. réponses syndicales à l'Initiative contre l'immigration de masse: plan d'urgence cantonal et préparation du Congrès USS
4. **projet PL en matière de chômage et d'emploi***
5. mandats (notamment CSME)

IV. Divers et résolutions

Nous vous prions d'agréer, cher-e-s collègues, nos meilleures salutations.

Claude REYMOND, secrétaire administratif

Alessandro PELIZZARI, président

Annexe = 1 livret A5 comprenant la présente convocation, suivi par
le procès verbal de la dernière assemblée «2014-07-28cgas_AD_pv_2013-11-21-re7469»
pour le point 1 > le rapport de l'auditeur Exaplan SA sur les comptes CGAS 2013 + Bilan et compte d'exploitation
pour le point 3 > 2014-06-19cgas_USS propositions a+b au Congrès USS 2014-re7447»
pour le point 4 > «2014-05-07cgasSIT résumé sur PL CHOMAGE EMPLOI-CGAS»

Prochaines séances = assemblée 04/09/2014, comité 02/10/2014, 30/10/2014, assemblée 27/11/2014, comité 18/12/2014



Procès-verbal de l'Assemblée de délégué-e-s du jeudi 21 novembre 2013

- I. Procès-verbal du 7 juin 2013
- II. Communications (calendrier des échéances d'instances 2014)
- III. Objets du jour
 - 1. présentation des comptes 2012 et adoption
 - 2. élection statutaire a) du Bureau, b) de la présidence, c) un réviseur / vérificateur aux comptes
 - 3. recommandations pour les votations du 9 février 2014 et modalités pour garantir à notre Communauté le nombre de signatures requis pour leur dépôt en Chancellerie
 - 4. **sous enchère = protégeons les salaires pas les frontières**
 - 5. possible cotisation extraordinaire pour les campagnes «salaires plus équitables»
 - 6. mandats : concernant la formation professionnelle avec Cité des Métiers + présidence pôle Commerce + pôle Vente + pôle Arts appliqués ; un siège au Conseil de Fondation Pour l'Avenir
- IV. Divers (et résolutions)

Présent-e-s: (33) ALONSO UNICA Manuel APC; BAUD Olivier SPG; FLURY Patrick cartel CIPE; STANOVIC Marko New Wood; VIGNE Jacques New Wood; VERMUYTEN Sandra PSI; SOLANO Valérie SEV local; ANET Serge SEV-PV; BOUVIER Jean-Pierre SIT; CATTANI Manuela SIT; FERRIERE Jean-Luc SIT; ANOR Albert SSP-VPOD; GENTILE Santo SSP-VPOD; BOUGET Marguerite SYNA; MUGNY Joël SYNA; VUICHARD Pascal SYNA; GONZALEZ José-Ramon Syndicom; REMION Bernard Syndicom; REYMOND Claude CGAS; ROUBATEL Silvano Syndicom; VERDON Michel Syndicom; JOAO Faustino Transfair; BENITEZ Esther UNIA; CASTRO Julio UNIA; CHARRAT Edwige UNIA; CHITTARO Manuela UNIA; MEYER René Simon UNIA; MUGNY Garance UNIA; PASHA KHANI Anahid UNIA; PELIZZARI Alessandro UNIA; TEIXEIRA ALVES Silas UNIA; THOREL Jean-Pierre UNIA; THORIMBERT Pierre André UNIA;

Excusé-e-s: (29) CATTANI Daniel APC; DUBUIS Eric H&GU; GAILLARD Evelyne H&GU; BROYE André SEV-PV; LEGGIERO Vincent SEV-TPG; BAGNOUD Martine SIT; BENMILOUD Boumedienne SIT; BUCHS Valérie SIT; COMOLI Bernard SIT; CURCHOD Martial SIT; DE FILIPPO Davide SIT; DETURCHE Max SIT; DOS SANTOS Armino SIT; FALCO Mirella SIT; FERREIRA Fernando Augusto SIT; GARGANTINI Giangiorgio SIT; GOMEZ Jésus SIT; HORNER Thierry SIT; JOZ-ROLLAND Emmanuelle ; LAVANCHY Nicole SIT; MARTENOT Lucien SIT; TARRIT Sylvain SIT; WEBER Françoise SIT; CASTRO Antonio SYNA; DA SILVA Serafin SYNA; ENGENHEIRO José SYNA; GUILLOT Michel Syndicom; PATINO Alejo Syndicom; GUILLAUME Christophe Julien Etienne UOG;

Le président Alessandro PELIZZARI ouvre la deuxième assemblée de l'année qui clôt 2013, mais ouvre sur 2014 qui sera grande pour nous puisqu'il s'agira de gagner un salaire minimum et lutter avec efficacité contre l'initiative de l'UDC visant à limiter l'immigration de masse.

L'ordre du jour est modifié : suppression de 1 et 2 mais l'élection de vérificateurs est maintenue dans les mandats.

La lutte New Wood et PSI comme la manif contre l'OMC seront traitées dans les divers. Jean-Pierre THOREL souhaite qu'on discute aussi sur BERSET. Naxoo sera traité au point 3 avec les objets de votation.

1. présentation des comptes 2012

Les comptes ont fait l'objet d'un contrôle d'Exaplan SA, son rapport du 4 mars 2013 ne suscite aucun commentaire = adoptés.

3. recommandations pour les votations du 9 février 2014

Votation fédérale avec

Serge ANET nous présente le contre-projet de financement durable et sans nouvelle taxe, mais avec un aménagement différent des ressources. Ce financement sera mis à profit de nos nouvelles infrastructures ferroviaires. Le SEV recommande le OUI.

Le président organise le vote sur l'aménagement de l'infrastructure **ferroviaire** :

CGAS prend-elle position ? unanimité OUI et une abstention.

Quelle recommandation ? OUI à l'unanimité

Le président organise le vote sur la limitation de **l'avortement** ?

CGAS prend-elle position ? unanimité moins 2 abstentions

Quelle recommandation ? NON à l'unanimité moins 1 abstention

L'initiative populaire "Contre **l'immigration** de masse" prévoit la réintroduction des contingents, elle revient sur la libre circulation et donne une préférence aux Suisses à l'embauche. Nous nous sommes toujours battus contre les contrôles aux frontières et les divisions des travailleurs, c'est encore une initiative xénophobe. Nous devons mener un NON offensif.

Entrée en matière : OUI à l'unanimité

Recommandation : NON à l'unanimité

Votation cantonale avec

La loi modifiant la loi sur les structures d'accueil de la **petite enfance** et sur l'accueil familial de jour : nous avons soutenu le référendum.

Entrée en matière : OUI à l'unanimité

Recommandation : NON à l'unanimité

Zone de développement : nous n'avons pas de recommandation de la commission aménagement du territoire. Le SIT a délibéré et préconise un soutien qui vise à augmenter les zones constructibles à Genève, sans pour autant réduire la zone agricole, mais en augmentant la densification.

Entrée en matière OUI

Recommandation : OUI à l'unanimité

Votation communale Ville de Genève Naxoo

Syndicom souhaite que la CGAS recommande un NON à la vente. Alessandro constate que nous avons déjà longtemps débattu ce printemps, même contradictoirement, et que nous avons soutenu l'action référendaire.

René MEYER a le sentiment qu'apparemment CableCom est vraiment intéressé puisqu'il semble ouvrir sa bourse pour s'accaparer Telegenevè.

Bernard REMION signale le conflit entre la section et la centrale Syndicom, fait état d'une grosse pression de la Ville de Genève sur le personnel Naxoo pour qu'il renonce à défendre son outil de travail et pour qu'il cessât sa résistance à la vente. Il trouve scandaleux que l'on transfère depuis le 1^{er} novembre 2012 les clients vers CableCom, opération menée avant même la vente formelle.

Manuela CATTANI demande sous quelle forme doit-on agir pour satisfaire les attentes de soutien des collègues genevois.

Jean-Pierre THOREL trouve important de maintenir notre position et d'utiliser ces informations pour dénoncer le déni démocratique en vidant la question de sa substance : il préconise une lettre ouverte à Madame SALERNO et René propose qu'on fasse un communiqué de presse.

Andréas FRUTIGUER signale que l'APC a appuyé le référendum pour montrer son attachement au service public. Il soutient le principe d'une lettre ouverte et pose la question : qui touche dans cette affaire ?

Bernard signale que des mesures de transfert de personnel sont prévues, mais on supprimerait toutefois 10 à 12 emplois.

Entrée en matière : OUI unanimité

Recommandation : NON

et CGAS fera un communiqué dès le ok de Syndicom

4. sous enchère = protégeons les salaires pas les frontières

Le Conseil fédéral organise la votation de l'in de l'UDC en février 2014 et l'assemblée de délégués de l'USS a adopté un profil « plus de salaires minimums et plus de contrôle et plus de sanctions » puisque les mesures d'accompagnement ne sont pas assez dissuasives. Mais les discussions menées actuellement à ce sujet ne laissent pas présager des progrès à notre avantage. Les conditions de travail se précarisent...

Nous devons tracer une ligne rouge contre les velléités xénophobes et ce ne serait pas cohérent de laisser entendre qu'on pourrait soutenir le référendum contre la Croatie. Ne pas fermer les frontières, mais augmenter les contrôles pour juguler les abus patronaux ! Donc il faut des nouveaux droits pour les travailleurs.

Nous avons prévu de déposer une pétition au Grand Conseil pour l'inciter à délibérer sans retard sur l'initiative que nous avons fait aboutir l'année passée.

Manuela signale que l'UAPG a eu le culot de nous demander de faire campagne contre l'initiative de l'UDC alors que cette association a signé le recours contre notre initiative auprès du TF, alors même que notre projet vise à augmenter les moyens de contrôler ces patrons qui exercent la sous enchère.

Albert ANOR pense que la résolution a une faiblesse parce qu'elle est toute entière consacrée à des instruments constitutionnels (in) alors qu'une bonne partie des travailleurs n'ont pas de droits de vote : donc ajouter un volet indiquant notre volonté d'agir aussi sur le terrain syndical que sur les lieux de travail.

Jean-Pierre dit qu'à Genève, on encaisse l'impôt sur ceux qui habitent en France et travaillent ici. Or le principe général exige un paiement de l'impôt au lieu de domicile.

René pense que cette résolution parle du contexte sans qu'on se fasse dicter l'agenda par l'UDC.

Un collègue souhaite qu'on pose une pétition simultanément à la prochaine initiative.

Alessandro pense également qu'il ne faut pas se faire dicter la thématique et que nous devons imposer une autre orientation, cependant le discours humanitaire « vivre ensemble » ne suffira pas à convaincre ceux de nos membres qui écoutent les sirènes UDC. La voie législative été précédée et accompagnée par des actions sur le terrain depuis plus de 2 ans. Il fait remarquer, que le blocage de la gare de Zurich a été le fait des travailleurs migrants eux-mêmes.

Valérie SOLANO : nos fondamentaux doivent toujours être rappelés : à travail égal – salaire égal.

Jean-Luc FERRIERE : la résolution nous pousse plus loin que ce que nous avons fait jusqu'à présent. Le choix nous est posé.

Jöel MUGNY : les travailleurs qui ont tellement peur et qui se distancient du mouvement syndical sont également tout enclins à réduire la libre circulation. Même dans nos rangs, des syndiqués soutiennent l'extrême droite. Au Tessin, en Romandie, en Suisse allemande, il y a trois blocs d'évaluation différents.

Albert : Gate Gourmet se prévaut de la CCT étendue où pas il n'y a pas grand-chose pour refuser la CCT régionale plus avantageuse. Il propose « Cela étant, la CGAS ne renoncera jamais à organiser sur les lieux de travail les résistances à tous les abus patronaux, à contraindre les employeurs à mieux rémunérer les conditions d'existence.

Concernant la résolution (réf.2830-CoT re7291 Genève, le 21-11-2013) «Protégeons les salaires, pas les frontières !» le président organise la détermination de l'assemblée.

Votation sur les amendements : acceptés à l'unanimité

Soumettre la pétition destinée au GC accompagnée par un rassemblement : unanimité = tous à 16h.

Vous recevrez dès demain un tract en rapport, la pétition sera présentée à la presse mardi prochain, un mailing sera adressé à toutes les composantes + StopEx avec un message.

Un comité unitaire mercredi 12h prochain contre l'in de l'UDC.

5. possible cotisation extraordinaire pour les campagnes «salaires plus équitables»

On ne peut pas fixer un montant déterminé maintenant parce qu'on ne connaît pas encore les dépenses à couvrir.

Votation : pour une décision de principe pour que le Bureau soumette au Comité un modèle de prélèvement extraordinaire en 2014 : unanimité

Jean-Luc est heureusement surpris pour ce vote très positif puisqu'il a dû constater - lors d'une récente séance de l'USS - que certaines fédérations y annonçaient qu'elles n'étaient pas favorables à un effort financier accru pour assurer les moyens de gagner sur notre initiative SML.

René pense qu'il faut s'engager sans retenue pour son succès parce qu'elle aura un effet sur tous les salaires de Suisse.

6. mandats

Jöel MUGNY : nous avons connu deux décès de personnes qui portaient une part de nos responsabilités en matière de formation, d'autres ont quitté nos organisations. C'est pourquoi nous devons pourvoir les vacances.

Cité des Métiers tous les ans, il nous faudrait une force complémentaire pour réussir la prochaine.

Claude REYMOND présente la fondation l'Avenir = George Tissot est élu par acclamation.

3. modalités pour garantir à notre Communauté le nombre de signatures requis pour le dépôt de recommandation de vote

Nous vous demandons d'aider le Secrétariat pour fournir les 50 signatures nécessaires pour nos prises de position, en particulier les petites composantes devraient au moins en garantir 2 chacune. Claude produira plusieurs cartes pour certaines de la base de données utilisée pour cette tâche.

V. Divers

- v-1 Traitement de l'objet annoncé par New Wood : le document distribué a été proposé PSI. Sandra explique que les connexions des relais syndicaux au sein des organisations de l'ONU qui ont permis de saisir ce soir notre assemblée. Le but étant d'obtenir des Directions - employeurs de ces institutions la reconnaissance à leur personnel du droit à la négociation collective.

Le 10 décembre, des collègues syndicalistes du monde entier qui participeront à une réunion du BIT, se joindront à la manifestation.

Chivaz BALI, du Conseil de coordination du personnel, est très heureux d'avoir déjà reçu de multiples soutiens.

Jacques VIGNE rappelle que depuis 1947, l'ensemble des dispositifs de l'OIT a été intégré à ceux des Nations Unies.

Votation sur la résolution proposée : unanimité

Alessandro : nous soutenons la cause et appuierons son organisation.

- v-2 Appel à la manif le lundi 3 décembre à 16h30 pour le secteur public et contre l'OMC.

- v-3 Jean-Pierre THOREL : s'agissant du **plan Alain BERSET** avec ses 3 mesures antisociales = il a été mis en consultation sans annonce préalable, ce qui fait l'appel à la participation au rassemblement (page 10 du livret de la convocation de ce jour) encore plus pertinent.

L'USS a déjà bien réagi.

Il suggère d'inviter Doris BIANCHI à discuter à Genève, il faut lui demander comment l'USS envisage de lutter ce démantèlement et lui proposer une action particulière pour accompagner la réponse du mouvement syndical à cette consultation.

L'assemblée confère au Bureau de réaliser cela.

Séance levée à 20h20

Au procès verbal : Claude REYMOND

Suivent les résolutions évoquées pendant l'assemblée



=====

Résolution adoptée à l'unanimité par l'assemblée de la CGAS du 21.11.2013

Reconnaître et respecter les droits syndicaux du personnel des Nations Unies

— Le Secrétaire général de l'ONU a récemment retiré le droit de négociation collective aux représentants élus du personnel des Nations Unies. Nous considérons que l'ONU envoie ainsi un message inacceptable au monde entier, comme quoi les travailleurs n'ont pas droit à la négociation collective. Ceci est d'autant plus inacceptable qu'il s'agit d'une organisation mondiale dédiée à la paix et la justice sociale, et défendant la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies – ainsi que les conventions fondamentales internationales du travail relatives à la liberté syndicale et à la négociation collective de l'Organisation internationale du Travail.

Dans un contexte où les droits des travailleurs sont attaqués dans les secteurs publics et privés, nous sommes convaincus que l'ONU envoie le mauvais message en niant les droits fondamentaux des travailleurs à son propre personnel. Les employés de l'ONU sont souvent exposés à des risques particuliers par rapport à leur santé et leur intégrité physique, tout en ayant un fort sentiment de promotion de la paix et de la dignité humaine dans un contexte mondial.

Pour une grande partie du personnel de l'ONU, cette situation affectera directement leur sécurité au travail et les placera à un plus haut risque. Par exemple, à l'heure actuelle, le personnel n'est pas en mesure de négocier au nom des agents de sécurité de l'ONU pour les protéger sur le terrain et doivent à la place compter sur des entreprises de sécurité privées blindées.

Pour les syndicats de Genève, unis au sein de la Communauté genevoise d'action syndicale, cette situation est inacceptable ! Nous soutenons pleinement les syndicats du personnel des Nations Unies dans leurs demandes et nous soutiendrons toutes les actions publiques qu'ils entreprendront. Nous nous engageons également à soulever cette question importante avec les autorités de la Ville de Genève, du Canton et le gouvernement suisse.

=====

Public Services International (PSI) is a global trade union federation representing 20 million working women and men who deliver vital public services in 150 countries. PSI champions human rights, advocates for social justice and promotes universal access to quality public services. PSI works with the United Nations system and in partnership with labour, civil society and other organisations.

Résolution du Comité régional d'Unia Genève du 8 octobre 2013:

« Protégeons les salaires et les retraites : poursuivre la dynamique du 21 septembre »

Parce que les patrons ne vont pas arrêter ni leur politique de licenciements ni leurs attaques sur nos salaires ;

Parce que les autorités politiques vont continuer leur travail de démantèlement des assurances sociales (baisses des prestations de chômage, baisse des rentes et augmentation de l'âge de la retraite) ;

Parce que les forces populistes vont continuer à vouloir diviser les travailleurs en faisant croire que ce ne sont pas les patrons les premiers responsables du chômage et du dumping salarial ;

La manifestation syndicale nationale du 21 septembre, qui a été un succès indéniable avec plus de 15'000 salarié-e-s de toute la Suisse, ne doit pas rester sans suite !

En effet, les échéances prochaines sont nombreuses

- Présentation du « plan Berset » de démantèlement de nos retraites cet automne ;
- Votation sur l'initiative 1:12 et novembre et sur le salaire minimum au printemps 2014 ;
- Campagne pour l'initiative renforçant l'inspection des entreprises et pour des meilleures mesures d'accompagnement ;
- Campagne contre les initiatives xénophobes voulant rendre les étrangers responsables du dumping salarial et du chômage au lieu de sanctionner les patrons ;
- Négociations pour l'amélioration des conditions de travail dans vos métiers (négociations salariales et conventionnelles et conflits dans diverses entreprises).

Unia Genève appelle tant les instances nationales que les faïtières syndicales (USS et CGAS) d'envisager avant la fin de l'année :

■ **Des mobilisations régionales, voir nationale (« Touche pas à ma retraite »)**, lors de la présentation par le Conseiller fédéral Berset des détails du plan de démantèlement des retraites, sous forme de rassemblements publics ;

■ **Une véritable offensive en matière de protection contre le dumping** dans le cadre des négociations pour des nouvelles mesures d'accompagnement, et notamment : Une offensive en matière de contrôles, le durcissement drastique des sanctions contre les employeurs fautifs et, surtout, des protections légales nouvelles en matière de protection contre les licenciements et d'accès sur les lieux de travail.



résolution de l'Assemblée de délégué-e-s
du 21 novembre 2013

Notre réf. 2830-CoT

re7291

Genève, le 21-11-2013

Protégeons les salaires, pas les frontières !

Face à l'inquiétante progression de la sous-enchère salariale et à la montée de réactions xénophobes, les syndicats genevois déplorent le peu d'avancées en matière de mesures d'accompagnement et les contours de l'accord de libre circulation avec la Croatie. Alors qu'ils rejettent clairement l'initiative xénophobe de l'UDC contre l'immigration de masse, ils exigent d'augmenter massivement les contrôles et les sanctions contre les abus patronaux et lutteront pour davantage de droits pour les salariés par tous les moyens syndicaux et notamment par le biais des initiatives syndicales pour le salaire minimum et pour le renforcement du contrôle des entreprises. Concernant cette dernière, les syndicats genevois attendent à ce que le peuple puisse rapidement se prononcer.

Les résultats du deuxième tour des élections au Conseil d'Etat genevois, qui ont marqué l'entrée au gouvernement d'une force qui a bâti sa campagne sur une propagande haineuse anti-frontalière et anti-étrangère, ouvrent une nouvelle période dont on est loin de prévoir la fin : avec le lancement d'une initiative « pour la préférence cantonale », le MCG prépare le terrain pour les prochains votes sur l'initiative UDC « contre l'immigration de masse » (en février 2014), l'initiative « Ecopop » et sur l'élargissement de la libre circulation à la Croatie.

Des votes favorables à ces initiatives signifieraient le retour au système inique des saisonniers, d'autres permis de courte durée et des contingents établis en fonction des besoins du patronat, contre lesquels les syndicats se sont battus pendant des décennies. Loin de limiter l'immigration, le retour au système des contingents préconisé par l'initiative de l'UDC, servira en réalité à précariser et exploiter davantage les travailleurs immigrés et à offrir au patronat une main d'œuvre privée de droits et de perspectives. La division des travailleurs en diverses catégories de droit ne pourra que péjorer la situation salariale et sociale de l'ensemble des travailleurs, qu'ils soient immigrés ou suisses. Pour le mouvement syndical genevois il s'agit de réaffirmer que seule la lutte pour des droits salariaux, sociaux et syndicaux, égaux pour toutes et tous, constitue une défense efficace contre tout abus patronal.

Mais le succès que rencontrent aujourd'hui les positions anti-immigrés notamment parmi les travailleurs, trouve son origine dans la réalité vécue tous les jours d'une mise en concurrence acharnée et une pression réelle sur les salaires et sur les emplois. Or, face à la propagande haineuse de la droite xénophobe, les syndicats genevois le disent haut et fort :

La Suisse n'a pas aujourd'hui « un problème d'immigration », mais un problème de pression sur les salaires, et les responsables de cette pression ne sont pas les travailleurs immigrés, mais des employeurs suisses sans scrupule. Force est de constater que ce ne sont ni les partis de droite ni les patrons qui œuvrent dans ce sens comme le montrent les récents cas de dumping dénoncés par les syndicats à Zurich, au canton de Vaud ou à Davos. Des exemples qui prouvent que les mesures d'accompagnement actuelles, souvent couvertes par les autorités politiques, sont loin d'être à la hauteur de la force criminelle de certains employeurs.

page 1/2



La Suisse n'a pas aujourd'hui « un problème d'immigration », mais un problème de graves carences dans la législation et la réglementation du travail, en comparaison internationale. Et les responsables de ces carences, dont les travailleurs payent le prix tous les jours, ne sont pas les travailleurs immigrés, mais la droite et le patronat qui démantèlent les conventions collectives de travail, refusent le salaire minimum légal, refusent les protections contre les licenciements, refusent d'améliorer les mesures d'accompagnement. La libre-circulation agit comme révélateur des lacunes de protection du marché du travail, et des logiques patronales qui empêchent la mise en place des nécessaires protections contre les abus. Or face à une concurrence accrue, il faut imposer des règles valables pour toutes et tous et les faire respecter, à commencer par un salaire minimum légal.

Force est aussi de constater que les négociations en cours avec le Conseil fédéral pour améliorer des mesures d'accompagnement ne promettent rien de bon, la droite et le patronat ayant déjà annoncé qu'il n'y aurait pas de nouvelles protections pour les travailleurs ! Pire encore, l'accord d'extension de la libre circulation à la Croatie s'oriente une fois de plus vers un renforcement du contrôle de l'immigration, soupçonnée d'être à l'origine de la sous-enchère, en prévoyant durant un délai de 10 ans des contingents et la possibilité de déclencher la clause de sauvegarde. Le Conseil fédéral semble ignorer que l'expérience a montré que de se rapprocher des thèses xénophobes et nationalistes pour prétendument les combattre n'est qu'une leurre. Au contraire, c'est élargir leur assise.

Or, ce ne sont pas les frontières qui ont besoin d'une protection accrue, mais bien les salaires et la législation du travail ! C'est pourquoi les syndicats genevois exigent aujourd'hui un renforcement massif des mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes, en :

- augmentant les contrôles, avec des sanctions plus dures contre les abus patronaux ;
- protégeant les salariés contre les licenciements, et notamment ceux et celles qui s'opposent à la sous-enchère salariale et sociale dans l'entreprise ;
- garantissant le droit d'accès sur les lieux de travail aux syndicats et le droit d'information aux travailleurs.

Les syndicats genevois appellent également aujourd'hui à constituer un large front pour garantir la protection des salariés en combattant les initiatives xénophobes, et notamment l'initiative UDC « contre l'immigration de masse » et en luttant pour l'initiative syndicale pour un salaire minimum, seule garantie pour protéger réellement les salaires.

La CGAS invite le Grand Conseil à interpellier le Tribunal fédéral pour que l'initiative syndicale pour le renforcement des contrôles des entreprises (IN 151) soit enfin soumise au peuple en mettant fin à l'obstruction patronale à l'origine du recours. Une pétition sera transmise au parlement et accompagnée par un rassemblement le jeudi 28 novembre 2013 à 16h devant le Grand Conseil.

Cela étant, la CGAS ne renoncera jamais à soutenir ou à organiser sur les lieux de travail les résistances à tous abus patronaux, à contraindre les employeurs à respecter leurs personnels et mieux contribuer à l'amélioration des conditions d'existence des travailleuses et travailleurs.

Genève, 28 juin 2014

No TVA : 423260

Numéros Registre : 502526-106429

RAPPORT DE L'AUDITEUR
AU BUREAU DE
DE LA COMMUNAUTE GENEVOISE D'ACTION SYNDICALE

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé à un examen succinct des comptes annuels (bilan et compte d'exploitation) de la Communauté Genevoise d'Action Syndicale, pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2013.

Ces comptes annuels relèvent de la responsabilité de votre Bureau, alors que notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces comptes annuels sur la base de notre examen succinct.

Nous avons effectué notre examen succinct selon la Norme d'audit suisse 910. Cette norme requiert que l'examen succinct soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalie significative. Un examen succinct comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières des comptes annuels. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous avons effectué une « review » et non un « audit » et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen succinct, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts. Nous insistons toutefois pour que les comptes relatifs à des comités unitaires pilotés par la CGAS fassent l'objet d'une comptabilité séparée et qu'un compte postal ou bancaire spécial leur soit réservé.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis et qui se traduisent par **un excédent de dépenses de CHF 16.161.79.**

EXAPLAN S.A.



Magali Orsini
Réviseur responsable

Annexes : Bilan au 31.12.2013
Compte d'exploitation 2013

COMMUNAUTE GENEVOISE D'ACTION SYNDICALE

BILAN AU 31 DECEMBRE 2013

ACTIF	31.12.13	31.12.12
<u>ACTIF CIRCULANT</u>		
Liquidités et titres	10'327.33	14'472.16
Créances sur activités unitaires	55'953.93	24'270.00
Prêts	1'656.00	0.00
actifs transitoires	16'418.25	13'486.00
<u>TOTAL ACTIF CIRCULANT</u>	<u>84'355.51</u>	<u>52'228.16</u>
<u>ACTIF IMMOBILISE</u>		
Actif immobilisé	1'026.20	2'461.89
<u>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</u>	<u>1'026.20</u>	<u>2'461.89</u>
 TOTAL ACTIF	 <u>85'381.71</u>	 <u>54'690.05</u>
PASSIF	31.12.13	31.12.12
<u>FONDS PROPRES</u>		
Capital	42'515.75	63'771.29
Réserve formation professionnelle	15'540.00	0.00
Résultat de l'exercice	-16'161.79	-21'255.54
<u>TOTAL FONDS PROPRES</u>	<u>41'893.96</u>	<u>42'515.75</u>
<u>FONDS ETRANGERS</u>		
Dettes	3'508.80	11'675.90
Charges à payer	36'228.95	498.40
Produits reçus d'avance campagne uni	3'750.00	0.00
<u>TOTAL FONDS ETRANGERS</u>	<u>43'487.75</u>	<u>12'174.30</u>
 TOTAL PASSIF	 <u>85'381.71</u>	 <u>54'690.05</u>

COMMUNAUTE GENEVOISE D'ACTION SYNDICALE

PERTES ET PROFITS DU 01.01.13 AU 31.12.13

<u>PRODUITS</u>	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Cotisations	181'827.50	203'264.20
Subventions	6'750.00	6'520.00
Prestations secrétariat	33'160.70	17'666.70
financements unitaires	34'343.00	130.20
TOTAL CREDIT	256'081.20	227'581.10
<u>CHARGES</u>	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Charges d'administration	9'040.80	9'822.48
Info documentation	3'638.90	8'818.95
Activités	71'988.00	76'997.81
Charges de personnel	146'564.35	134'552.50
Charges d'exploitation	29'575.74	10'187.55
Résultats exceptionnels	11'435.20	8'457.35
<i>Total frais généraux</i>	272'242.99	248'836.64
Dotation fonds affectés		
RESULTAT DE L'EXERCICE	-16'161.79	-21'255.54
TOTAL DEBIT	256'081.20	227'581.10

BILAN pour l'audit

	Année courante	Période Jan. 2012 - Déc. 2012		
		Montant	Ecart	%
1, ACTIFS CIRCULANTS				
100, Liquidités				
1000, Caisse	0.00	100.00	-100.00	-100.0
1010, cp 85-412318-9 (cp00/)	5'981.47	21'158.15	-15'176.68	-71.7
1011, cp 17-263047-1 référendum (cp11-00/)	4'345.86	0.00	4'345.86	0.0
1012, ccp 17-263047-1 référendum	0.00	1'614.01	-1'614.01	-100.0
1050, Mouvements de fonds	0.00	-8'400.00	8'400.00	-100.0
Total 100, Liquidités	10'327.33	14'472.16	-4'144.83	-28.6
11, Créances clients				
110.0, Créances sur activités unitaires				
110.3892, cusp	34'213.00	0.00	34'213.00	0.0
1100, Créances envers des tiers divers	4'845.00	5'583.00	-738.00	-13.2
1109, Provisions pertes s/créances (Ducroire)	-2'800.00	-1'277.35	-1'522.65	119.2
1110-12, Créances de cotisations 2012	0.00	2'560.00	-2'560.00	-100.0
1110-122, Créances cotisations extraordinaire	0.00	661.60	-661.60	-100.0
1110-13, Créances de cotisations 2013	9'960.00	0.00	9'960.00	0.0
1113, Créances Premier Mai	8'896.78	16'742.75	-7'845.97	-46.8
1120, Créances de mise en page + impressio	839.15	0.00	839.15	0.0
Total 110.0, Créances sur activités unitaires	55'953.93	24'270.00	31'683.93	130.5
Total 11, Créances clients	55'953.93	24'270.00	31'683.93	130.5
13, Actifs transitoires				
1300, Actifs transitoires - Charges payées d'a	640.00	7'486.00	-6'846.00	-91.4
1301, Actifs transitoires - Produits à recevoir	15'778.25	6'000.00	9'778.25	162.9
Total 13, Actifs transitoires	16'418.25	13'486.00	2'932.25	21.7
14, Prêts				
1440, Prêts à long terme à des tiers	1'656.00	0.00	1'656.00	0.0
Total 14, Prêts	1'656.00	0.00	1'656.00	0.0
15, ACTIFS IMMOBILISES				
1500, Machines et appareils	4.00	92.40	-88.40	-95.6
1510, Mobilier d'exploitation	2.00	2.00	0.00	0.0
1520, Ordinateurs et imprimantes	1'019.20	2'366.49	-1'347.29	-56.9
1526, Logiciels	1.00	1.00	0.00	0.0
Total 15, ACTIFS IMMOBILISES	1'026.20	2'461.89	-1'435.69	-58.3
Total 1, ACTIFS CIRCULANTS	85'381.71	54'690.05	30'691.66	56.1

BILAN pour l'audit

	Année courante	Période Jan. 2012 - Déc. 2012		
		Montant	Ecart	%
2, PASSIFS				
20, Dettes				
2010, Dettes envers des tiers	0.00	15'000.00	-15'000.00	-100.0
2050, Salaire net	491.65	0.00	491.65	0.0
Total 20, Dettes	491.65	15'000.00	-14'508.35	-96.7
22, Dettes charges sociales				
2220, Dettes LPP employeur	-3'291.10	-3'324.10	33.00	-0.9
2220-1, Dettes LPP travailleur	6'308.25	0.00	6'308.25	0.0
Total 22, Dettes charges sociales	3'017.15	-3'324.10	6'341.25	-190.7
23, Passifs transitoires				
2300, Passifs transitoires - Charges à payer	36'228.95	498.40	35'730.55	7'169.0
Total 23, Passifs transitoires	36'228.95	498.40	35'730.55	7'169.0
28, Capitaux propres				
2800, Compte de capital	42'515.75	63'771.29	-21'255.54	-33.3
2832, Produits reçus d'avance campagne uni	3'750.00	0.00	3'750.00	0.0
2860, Réserves formation professionnelle	15'540.00	0.00	15'540.00	0.0
2950, Résultat exploitation annuel	-16'161.79	0.00	-16'161.79	0.0
Total 28, Capitaux propres	45'643.96	63'771.29	-18'127.33	-28.4
Total 2, PASSIFS	85'381.71	75'945.59	9'436.12	12.4
Résultat	0.00	-21'255.54	21'255.54	-100.0
	85'381.71	54'690.05	30'691.66	56.1

Exploitation du 01.01.13 au 31.12.13 pour audit

	Année courante	Période Jan. 2012 - Déc. 2012		
		Montant	Ecart	%
3, PRODUITS ET RECETTES				
30, Cotisations				
3011, Cotisations des membres	181'827.50	185'542.50	-3'715.00	-2.0
3012, Cotisations ou participations extraordinaires	0.00	17'721.70	-17'721.70	-100.0
Total 30, Cotisations	181'827.50	203'264.20	-21'436.70	-10.5
32, Subventions				
3200, Subvention Ville de Genève	6'750.00	6'520.00	230.00	3.5
Total 32, Subventions	6'750.00	6'520.00	230.00	3.5
33, Prestations du secrétariat				
3313, Prestations secrétariat pour 1er Mai	6'279.00	6'831.00	-552.00	-8.0
3340, Prestations secrétariat pour ASPE	300.00	0.00	300.00	0.0
3360, Prestations secrétariat pour ASRO	4'545.00	5'583.00	-1'038.00	-18.5
3620, Produits de mise en page + impression	5'125.45	3'018.65	2'106.80	69.7
3670, Intérêts créditeurs	35.90	47.60	-11.70	-24.5
3690, Produits divers	156.80	2'186.45	-2'029.65	-92.8
3725, Remboursement Assurance-accidents	16'718.55	0.00	16'718.55	0.0
Total 33, Prestations du secrétariat	33'160.70	17'666.70	15'494.00	87.7
38, Financements unitaires				
3857, Unitaire LASI + SML 27-11-2011	0.00	130.20	-130.20	-100.0
3860, jetons de présence	130.00	0.00	130.00	0.0
3892, cusp	34'213.00	0.00	34'213.00	0.0
Total 38, Financements unitaires	34'343.00	130.20	34'212.80	26'277.1
Total 3. PRODUITS ET RECETTES	256'081.20	227'581.10	28'500.10	12.5

Exploitation du 01.01.13 au 31.12.13 pour audit

	Année courante	Période Jan. 2012 - Déc. 2012		
		Montant	Ecart	%
4, CHARGES ET DEPENSES				
40, Charges d'administration				
4000, Achats de matériel de bureau	437.15	889.60	-452.45	-50.8
4100, Frais d'imprimés	230.00	0.00	230.00	0.0
4200, Achats de papier, enveloppes et consoi	380.18	746.55	-366.37	-49.0
4220, Consommables pour mise en page + in	0.00	1'103.70	-1'103.70	-100.0
4400, Photocopies	1'645.20	2'940.00	-1'294.80	-44.0
4500, Affranchissement et ports	1'361.00	2'193.20	-832.20	-37.9
4520, Matériel informatique	421.10	265.94	155.16	58.3
4526, Logiciels ou applications informatique	3'113.42	487.89	2'625.53	538.1
4530, Télécommunications + Internet	1'452.75	1'195.60	257.15	21.5
Total 40, Charges d'administration	9'040.80	9'822.48	-781.68	-7.9
47, Info-documentation				
4710, Publications	389.00	8'031.05	-7'642.05	-95.1
4720, Publicité	400.00	0.00	400.00	0.0
4730, Formation	80.00	455.30	-375.30	-82.4
4740, Documentation	22.00	136.70	-114.70	-83.9
4750, Site internet	2'747.90	195.90	2'552.00	1'302.7
Total 47, Info-documentation	3'638.90	8'818.95	-5'180.05	-58.7
48, Activités				
4810, Frais de représentation	2'153.15	3'485.90	-1'332.75	-38.2
4813, Manifestation 1er mai	20.00	46.15	-26.15	-56.6
4814, Manifestation 09 Nov	0.00	409.00	-409.00	-100.0
4820, Soutiens et solidarité	2'888.00	3'533.00	-645.00	-18.2
4830, Actions	19'162.55	12'924.50	6'238.05	48.2
4831, Actions Guatemala CUA	1'000.00	757.90	242.10	31.9
4850, Campagne & votations CGAS	6'200.80	12'894.20	-6'693.40	-51.9
4857, Unitaire LASI + SML 27-11-2011	0.00	2'386.35	-2'386.35	-100.0
4858, Unitaire BossBossBaisse	0.00	27'848.30	-27'848.30	-100.0
4890, 50ème CGAS	0.00	12'712.51	-12'712.51	-100.0
4891, unitaire salaire 1/12 votation 24-11-201	4'334.55	0.00	4'334.55	0.0
4892, unitaire NON immigration UDC votator	36'228.95	0.00	36'228.95	0.0
Total 48, Activités	71'988.00	76'997.81	-5'009.81	-6.5
50, Charges de personnel				
5200, Salaire brut secrétaire CGAS	107'382.60	106'768.65	613.95	0.5
5200-1, Salaire brut comptable CGAS	8'578.10	6'906.60	1'671.50	24.2
5200-2, Salaire brut comptable CGAS	561.95	1'673.90	-1'111.95	-66.4
5290, Salaire brut employé temporaire	2'353.45	334.20	2'019.25	604.2

Exploitation du 01.01.13 au 31.12.13 pour audit

	Année courante	Période Jan. 2012 - Déc. 2012		
		Montant	Ecart	%
5700, Charges CCGC AVS/AI/APG/AC	8'966.05	11'666.75	-2'700.70	-23.1
5715, Charges Assurance Mat. (AMge)	-55.50	-53.30	-2.20	4.1
5720, Charges Prévoyance prof. (LPP)	12'906.50	4'728.40	8'178.10	172.9
5725, Charges Assurance-accidents (LAA)	2'444.45	-171.25	2'615.70	-1'527.4
5730, Assurance-maladie ind. jour. (APG-m)	1'097.80	548.75	549.05	100.0
5740, Participation employeur assurance-mal	2'328.95	2'149.80	179.15	8.3
Total 50, Charges de personnel	146'564.35	134'552.50	12'011.85	8.9
60, Charges d'exploitation				
6000, Loyer	7'851.75	6'570.00	1'281.75	19.5
6300, Assurance choses	616.05	708.80	-92.75	-13.0
6310, Assurance responsabilité civile (RC)	1'109.90	1'058.40	51.50	4.8
6320, Assurance pour l'informatique	0.00	-4'600.00	4'600.00	-100.0
6532, Honoraires pour conseil juridique	15'946.00	1'963.60	13'982.40	712.0
6830, Frais de comptabilité	2'198.00	1'231.20	966.80	78.5
6840, Frais de banque et de compte postal	118.35	148.45	-30.10	-20.2
6910, Réparations, maintenance, transformat	300.00	92.46	207.54	224.4
6920, Amortissements sur machines, mobilier	1'435.69	3'014.64	-1'578.95	-52.3
Total 60, Charges d'exploitation	29'575.74	10'187.55	19'388.19	190.3
80, RESULTATS EXCEPTIONNELS				
8015, Pertes s/créances	11'435.20	8'457.35	2'977.85	35.2
Total 80, RESULTATS EXCEPTIONNELS	11'435.20	8'457.35	2'977.85	35.2
Total 4, CHARGES ET DEPENSES	272'242.99	248'836.64	23'406.35	9.4
Résultat	-16'161.79	-21'255.54	5'093.75	-23.9
	256'081.20	227'581.10	28'500.10	12.5



- a) Proposition en vue du Congrès ordinaire de l'Union syndicale suisse des 23 et 24 octobre 2014:

La Communauté genevoise d'action syndicale soumet la proposition suivante relative à l'ordre du jour du Congrès de l'USS: en plus des quatre thématiques «Prévoyance vieillesse 2020», «Stratégie CCT», «Services publics» et «Plus de protection, pour de bonnes conditions de travail, contre la discrimination» **nous demandons qu'une cinquième discussion soit prévue sur la thématique de la «Protection des emplois et des salaires»** pour y débattre de la proposition de lancement d'une campagne articulée autour du lancement d'une initiative constitutionnelle fédérale telle que mentionnée dans la résolution de la CGAS intégrée lors de l'Assemblée des délégués de l'USS du 23 mai 2014.

Exposé des motifs

La défaite du 9 février 2014 redessine passablement les rapports de force en mettant le monde syndical dans une situation de fragilité importante. Les avancées obtenues par les mesures d'accompagnement sont clairement menacées tant par le patronat que par les forces d'extrême-droite qui jouissent depuis leur victoire du 9 février d'une aura encore plus importante auprès des salariés.

Nous n'avons pas réussi en tant que mouvement syndical à inverser cette tendance avec la campagne autour du salaire minimum légal. Il n'empêche que cette campagne a permis de donner une boussole au mouvement syndical dans ces temps difficiles et qu'il faut continuer la lutte contre la sous-enchère salariale tout en prenant en considération la peur exprimée le 18 mai face à la perte de l'emploi.

Parallèlement, nous devons constater qu'en 10 ans, depuis la première plainte à l'OIT et malgré des pétitions et de nombreuses batailles dans lors de renouvellements conventionnels, nous n'avons fait aucun pas en avant concernant la protection contre les licenciements (ni sur la protection des délégués syndicaux ni sur la protection en cas de licenciement collectif). En revanche, durant ces dix dernières années, les patrons ont massivement profité de l'absence de droit en matière de protections contre les licenciements (nombreux licenciements antisyndicaux, licenciements collectifs en cascade,...). Depuis une dizaine d'années aussi les militants des différents syndicats de l'USS réclament une vraie campagne sur la thématique de la protection contre les licenciements

Le Congrès de l'USS d'octobre 2014 doit être l'occasion de lancer une nouvelle campagne, articulée autour du lancement d'une ou plusieurs initiatives, pour continuer la lutte contre la sous-enchère salariale d'une part et réactiver la campagne pour plus de protection contre les licenciements. Ces initiatives fédérales devraient accompagner des campagnes dans les entreprises et les branches, renforcer les revendications syndicales lors des prochains renouvellements conventionnels et servir à la fois de catalyseur pour activer nos

réseaux de militants et fournir une boussole au travers d'une campagne forte et unifiée à l'ensemble des salariés de ce pays: non ce n'est pas en abaissant les droits des travailleurs étrangers que l'on peut mieux protéger les emplois et les salaires, c'est au contraire en renforçant pour tout le monde les protections contre les licenciements et en facilitant la fixation de salaires minimaux dans l'ensemble des branches que l'on combattrait la sous-enchère salariale.

Ni les discussions autour de la Prévoyance vieillesse 2020, ni celles sur la stratégie CCT ni celles sur les services publics ou encore celles contre la discrimination ne permettront au Congrès de l'USS de se doter d'une campagne forte au lendemain des défaites subies. Or, il devient urgent pour le mouvement syndical de se réaffirmer en lançant une campagne commune qui marquera le paysage politico-syndical suisse pour les 4 prochaines années. Il importe donc de réserver à la thématique de la protection des emplois et des salaires une place de choix au Congrès de l'USS de cet automne.

-
- b) Proposition subsidiaire en vue du Congrès ordinaire de l'Union syndicale suisse des 23 et 24 octobre 2014:

La Communauté genevoise d'action syndicale soumet la proposition suivante au vote du Congrès de l'Union syndicale suisse:

Le Congrès de l'Union syndicale suisse des 23 et 24 octobre 2014 mandate le comité de l'USS et ses fédérations pour préparer le lancement d'une initiative pour l'automne 2015 se reposant sur deux axes: la protection des emplois et des salaires.

L'application des conditions de travail minimales de travail et de salaire doit être garantie par:

1. un renforcement massif des contrôles (incluant le droit d'accès aux entreprises pour les syndicats)
2. un durcissement des sanctions et la possibilité d'interrompre le travail en cas de forte suspicion de sous-enchère salariale
3. des salaires minimaux devant être instaurés dans les branches qui n'en connaissent pas encore et rendus possibles par le biais de déclarations de force obligatoire facilitée des CCT
4. une protection accrue contre les licenciements -améliorée de façon générale (tout licenciement doit avoir une justification), mais surtout lors de licenciements collectifs et pour les représentants des travailleurs.



Projet de loi cantonal en matière de chômage et d'emploi

Document à l'usage de la CGAS

Suite à l'accord de principe qui s'est dégagé lors du séminaire CGAS/Alternative du 1 février de procéder à l'élaboration d'une réforme radicale du système des EdS dont la grève des employés du Cyclotri de Partage a mis en lumière les dérives en termes de dumping salarial et de création de services publics à deux vitesses aux moindres frais, un groupe de travail technique mixte Alternative-CGAS s'est réuni 6 fois.

Il a abouti à l'élaboration d'un projet de loi cantonal en matière de chômage et d'emploi, qui va plus loin que le mandat initial mais qui a l'avantage de poser une vraie perspective de gauche pour lutter contre le chômage et pour le droit à l'emploi pour tous-tes, chômeurs-euses, fin de droits, bénéficiaires de l'aide sociale, exclus, précaires, intermittents de l'emploi et du chômage selon les politiques patronales de précarisation de l'emploi.

Le PL ainsi élaboré part du constat que tant la loi fédérale sur le chômage que la loi cantonale actuelle ne répondent ni aux besoins des demandeurs-euses d'emploi, ni ne diminuent le chômage structurel. Pour ce faire, seule une politique volontariste de création d'emploi et le renforcement des droits des chômeurs et des demandeurs d'emploi peuvent avoir des effets, ainsi que la lutte pour la protection contre les licenciements et la sécurisation de l'emploi. Le PL élaboré pose des jalons concrets sur ces deux plans et permet une véritable offensive syndicale et de gauche.

Afin de bien saisir ce changement de perspective, « oubliez » les contenus de l'actuelle loi cantonale et ses catégories limitatives et excluantes car le PL modifie en profondeur les droits des sans-emploi. Techniquement, il modifie l'actuelle

LMC et une partie de la LIASI en mettant sur un pied d'égalité tous-tes les demandeurs-euses d'emploi : chômeurs-euses LACI, fin de droits, bénéficiaires de l'aide sociale, sans emploi non bénéficiaires de l'aide sociale car toutes les mesures prévues s'adressent à tous-tes. Il crée 1'000 emplois par an dans les associations et les services publics. Il institue le droit à la formation qualifiante ou certifiante pour les sans emploi. Il prévoit des mesures personnalisées de soutien dans la recherche d'un travail, en tenant compte du parcours, des besoins, de la volonté d'une reconversion du-de la demandeur-euse d'emploi. Il institue le droit à la formation qualifiante ainsi qu'une allocation de formation qui élève le salaire à hauteur du salaire d'un-e salarié-e prévu dans la branche. Il institue une compensation financière pour les demandeurs d'emplois sans ou à bas revenu dès lors qu'ils-elles s'activent dans un programme d'insertion professionnelle. Il ouvre des perspectives de financement de la création d'emploi et du soutien à l'insertion professionnelle par la possibilité d'une taxe sur les bénéfices des entreprises ou d'une cotisation salariale paritaire si le budget de l'Etat ne devait pas suffire pour l'exécution de la loi.

Le groupe technique a terminé son travail et convenu de ce qui suit :

- Le PL, qui n'est pas encore muni d'un exposé des motifs, fait l'objet de discussions et de positionnement tant des partis (Socialistes, SolidaritéS, Verts) que de la CGAS et de ses composantes. A cet effet, il est diffusé vendredi 9 mai.
- Pour la CGAS, il est diffusé muni d'un résumé élaboré par Manuela Cattani, auprès de la commission emploi-

chômage qui en discutera lors de la séance du 14 mai, (12h15 à 13h45, à la CGAS) convoquée à cet effet et auprès du Bureau, qui organise les suites. Il est probable que le comité CGAS du 15 mai pourra à peine en prendre connaissance, charge au Bureau d'organiser la suite.

- En cas de divergences entre partis et entre partis et la CGAS, il faudra s'efforcer de parvenir à des arbitrages afin de déposer le meilleur projet possible avec l'assise la plus large possible.

1. Droit à l'emploi et création de 1000 à 1250 postes dans le secteur subventionné et les collectivités publiques

Lutter contre le chômage c'est tout d'abord créer volontairement des emplois.

Le PL (art. 1., lettre a) fixe le droit à l'emploi tel que prévu par l'art. 7 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

En finir avec les emplois bidon et le tournus sur des mesures soit disant d'insertion : le PL institue (art. 7 et 8) un programme cantonal de création d'emploi (de suite PCCE). Il s'agit d'emplois à durée indéterminée dans des institutions privées ou associatives, à but non lucratif, poursuivant des buts d'intérêt collectif mais aussi d'emplois au sein des collectivités publiques et des institutions de droit public.

Pas de statuts à deux vitesses, ni de salaire de dumping : le PL définit clairement que les postes créés avec le financement de la loi sur le chômage et son plan quadriennal de financement (art. 9) offrent les conditions d'engagement salariales et de travail de l'association ou de l'institution qui l'emploie. De plus, le PL prévoit que les conditions de travail doivent être conformes aux CCT. Sur le plan salarial, le PL fixe par ailleurs qu'en tous les cas le niveau de rémunération est celui prévu par le salaire minimum légal, à défaut il doit être équivalent aux 2/3 du salaire médian genevois.

L'enveloppe création d'emploi est fixée à 100 millions pour 2015 et augmente par la suite. Elle permet de créer 1000 postes si le coût d'un poste toute charge comprise est de 100.000 francs annuel. Si le coût du poste toutes charges

comprises est de 80.000 francs annuels, 1250 postes sont créés.

La contribution financière à la création d'emploi fait l'objet d'une convention d'une durée de 4 ans entre l'Etat et l'entité. Au terme de ces 4 ans, la contribution est intégrée au budget de la collectivité publique ou de la subvention de l'association.

2. Soutien personnalisé dans la recherche d'emploi

Le PL institue un programme cantonal d'insertion professionnelle (de suite PCIP, art. 12 et 13). Il s'agit de mesures personnalisées de soutien, en fonction du profil et des besoins du demandeur-euse d'emploi. Le contenu du PCIP est élaboré d'entente entre le-la conseiller-e en emploi et le-la demandeur-euse d'emploi (art. 19). Les mesures peuvent être additionnées en fonction des besoins et font l'objet d'une convention qui peut être revue (art. 19). Priorité est donnée à la formation.

Les mesures sont dispensées et organisées à l'interne de l'OCE et non déléguées à des entreprises privées, l'OCE se voit doté des moyens en personnel nécessaire (art. 19, 6) pour dispenser le soutien personnalisé prévu par le PL.

Par mesure on entend (art. 13) :

- Formation qualifiante et certifiante (une VAE, un CFC, etc.)
- Autres mesures de formation (des cours qui permettent ensuite de raccrocher une formation qualifiante, etc.)
- Stages de qualification d'une durée maximale de 2 ans (ce sont les actuels stages prévus par la LACI, ils sont mentionnés dans notre PL afin de déclencher le droit à la compensation financière décrite à l'art. 20 du PL)
- Mesures spécifiques de travail (art. 17) : à un taux maximal d'activité de 60%, réservées et sur demande du bénéficiaire aux demandeurs-euses d'emploi qui, quelles qu'en soient les raisons (p.ex. de santé physique ou psychique), ne peuvent remplir les exigences d'un poste d'un PCCE
- Mesures de soutien à l'insertion professionnelle (art. 18) : coaching, mentorat, accompagnement par un praticien-formateur, etc.

Lors de ces mesures, un temps de 20% est libéré pour se consacrer à la recherche d'emploi (art. 13, 2).

3. Droit à la formation qualifiante et certifiante et conditions de formation

Le PL institue le droit à la formation qualifiante ou certifiante pour les demandeurs-euses d'emploi. Le champ de la formation est notablement élargi par rapport aux limitations actuelles de la LACI. Il encourage la reconversion professionnelle (art. 14, 1), demande à l'OFPC et aux milieux professionnels d'élargir le nombre de profession dont le CFC peut être acquis par les VAE (validations des acquis de l'expérience) (art. 14, 2). Les conditions de revenu lors d'un apprentissage à plein temps dual (entreprise et école), sont revus à la hausse, de manière à permettre à des jeunes ou des adultes de l'effectuer dans de conditions de revenu correctes. Le PL fixe ainsi le salaire de l'adulte-apprenti au niveau du salaire prévu par la branche (art. 21). Le différentiel entre le salaire d'apprenti et le salaire de l'apprenti-adulte demandeur d'emploi est égal au salaire de la branche et est versé par l'Etat, sous forme d'allocation de formation. Sont concernés par cette mesure les plus de 30 ans mais aussi les jeunes de moins de 30 ans pouvant faire état de deux ans d'expérience professionnelle (art. 21, 2).

4. Droit à une compensation financière

Participer à un PCIP et ses diverses mesures de formation, de stage, etc. n'est pas une obligation. La participation à un PCIP est assortie, pour les bas revenus, du droit à une compensation financière (art. 20) qui améliore le revenu du-de la demandeur-euse d'emploi, qu'il émerge à la LACI, à l'aide sociale ou qu'il-elle soit sans revenu à hauteur de 80% du salaire minimum légal (3.200 francs), à défaut de salaire minimum légal à 80% des 2/3 du salaire médian genevois (actuellement le médian genevois est à 6.775 fr, donc 3.612 fr mensuels). Cette compensation n'est pas assimilée à un salaire et pas soumise aux cotisations sociales (art. 21, 2).

5. Financement des mesures

L'enveloppe pour la création d'emploi, les frais des mesures de soutien du PCIP, la création de postes supplémentaires de personnel à l'OCE, l'allocation de formation, la compensation financière sont à la charge du budget de l'Etat (art. 22). Mais le PL institue deux autres modes de financement : une taxe sur le bénéfice des entreprises (art. 22,2) (nombre d'employées/chiffre d'affaires), cotisation salariale paritaire (art. 22,3).

6. Autres mesures du PL

Surveillance des mesures : mandats de créations d'emploi, registre des entreprises participant aux mesures de la loi, plainte relative à une éventuelle distorsion de concurrence, plaintes relative au non-respect des règles de la loi, attribution des ARE, plainte en cas d'échec de médiation sur un litige concernant le contenu du PCIP sont confiées à une sous-commission permanente du CSME (art. 61). En outre, le PL institue le contrôle des organismes, entités ou entreprises bénéficiant des mesures prévue par la loi par l'engagement d'inspecteurs (art. 61, 5).

Droit des demandeurs d'emplois : en cas de litige sur le contenu du PCIP, le-la demandeur-euse d'emploi peut saisir une instance de médiation prévue par le PL. En cas d'échec de celle-ci, il revient au CSME de statuer (art. 62).

ARE : outre le contrôle de l'entreprise qui bénéficie de la mesure, le PL modifie les conditions d'octroi et exclu les entreprises qui, durant les 3 ans qui précèdent la demande, ont recouru à des licenciements individuels ou collectifs (art. 55, 1). Le PL prévoit également un élargissement de la durée de l'ARE lorsque le demandeur d'emploi est à moins de 5 ans de l'âge de la retraite au sens de la LAVS (art. 56, 2).

Transition de l'EdS à la création d'emploi par PCCE : le dépôt de notre PL ne doit pas susciter un vent de panique auprès des EdS qui craindraient la disparition de leur emploi ni auprès des associations qui les emploient qui agiteraient le spectre d'un licenciement collectif. Il règle la transition du régime LMC actuel au nouveau régime à l'art. 76 :

- Les actuels EdS poursuivent leur emploi, mais sont mis immédiatement au bénéfice des mesures du PL dont celles relatives aux aspects salariaux, et du droit d'être prioritairement intégrés dans les PCCE qui vont se déployer au fur et à

mesure, et peuvent immédiatement s'inscrire à un PCIP.

- Les associations qui emploient des Eds sont encouragées par le PL à renégocier la convention les liant à l'OCE afin d'entrer dans un PCCE.

7. Question politique ouverte

Le groupe technique a discuté longuement sans parvenir à se positionner faute de mandat sur la question de l'élargissement des mesures de la loi à la région, tant aux frontaliers qu'aux pendulaires plutôt que de les réserver aux demandeurs d'emploi domiciliés sur le canton comme c'est le cas actuellement.

D'un point de vue technique, la question est rapidement réglée par l'adjonction d'un article libellé comme suit (art. 11, 3) « Les mesures de la présente loi sont ouvertes également aux demandeurs d'emploi non domiciliés dans le Canton de Genève, dans la mesure où ils y ont travaillé et ont été licenciés par des entreprises ou entités sises sur le territoire du Canton, pour autant qu'ils en fassent la demande dans les 90 jours à compter de leur licenciement. »

Il y a des pour et des contre, éminemment politiques, et il est demandé aux organisations de débattre et de déterminer une position.

Manuela Cattani, le 7 mai 2014